### REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAR



# **EXTRAIT**

du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de **SOLLIES PONT** 

#### VILLE DE SOLLIES PONT

#### NOMBRE DE MEMBRES

Afférents	En	Ont pris		
Au Conseil	exercice	part au vote		
33	33	32		

Date de la convocation 15 juin 2010

> Date d'affichage 15 juin 2010

#### Objet de la délibération

Direction des finances – Service finances – Vote du compte administratif 2009 - Budget de l'assainissement.

Vote pour à la majorité des voix exprimées

POUR: 24 CONTRE: 0 ABSTENTION: 9

(Mmes AUTRAN-LE TINNIER-MAESTRACCI-CHASTAIGNET-FOREST et Mrs LUQUAND-BOUTIER-ROCHE-RIMBAUD)

## Séance du jeudi 24 juin 2010

L'an deux mille dix, le vingt-quatre juin deux mille dix, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la Présidence de Monsieur André GARRON, Maire.

#### Etaient présents :

GARRON André, MONTBARBON Sophie, COIQUAULT Jean-Pierre, ARNAUDO Michèle, DUPONT Thierry, RIGAUD Catherine, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, ACROSSE Paul, GOTTA Marie-Aurore, KASPERSKI Christophe, BOUBEKER Patrick, BOTA Yasmine, DROESCH Michel, BONIFAY Rose-Marie, LAUNAY Michel, BORELLI Huguette, GUERRUCCI Alberto, CHAOUCHE Dalèl, CEVRERO Maurice, DELGADO Alexandra, VALLE Evelyne, DESVILETTES Louis, LUQUAND Jean-Pierre, AUTRAN Martine, BOUTIER Jean-Paul, LE TINNIER Nathalie, ROCHE François, MAESTRACCI Sylvie, RIMBAUD Georges, CHASTAIGNET Elisabeth.

#### **Procurations:**

ROUX Jean-Paul donne procuration à COIQUAULT Jean-Pierre, FOREST Marie-Paule donne procuration à CHASTAIGNET Elisabeth

<u>Absents</u>: (Monsieur le maire se retire et ne participe pas au vote)

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, **Madame Yasmine BOTA** est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

Le conseil municipal, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2009 du budget de l'assainissement dressé par monsieur GARRON André, maire, après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Après avoir approuvé le compte de gestion du receveur,

**CONSIDERANT** que pour le vote, monsieur le maire, doit quitter la séance et être remplacé par madame RAVINAL Danièle, adjointe déléguée aux finances et au budget.

1/ Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	INVESTISSEMENTS		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES		ENSES ETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultats reportés Opération de l'exercice.	63 327,40	463 816,90 130 100,55	138 916,25	508 157,71 146 377,99	202 243,65	971 974,61 276 478,54
TOTAUX	63 327,40	593 917,45	138 916,25	654 535,70	202 243,65	1 248 453,15
Résultats de clôture	435 863,00	530 590,05		515 619,45	435 863,00	1 046 209,50
TOTAUX CUMULES  RESULTATS  DEFINITIFS	435 863,00	530 590,05 94 727,05		515 619,45 515 619,45	-	610 346,50 610 346,50

2/ Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3/ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4/ Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs. Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Pour copie certifiée conforme.

Danièle RAVINAL Adjointe au maire déléguée aux finances et au budget

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 3 0 JUIN 2010 et publication ou notification du 0 6 HIII 2010



